Commune de MOLOMPIZE Procès -Verbal du conseil municipal du Mercredi 1^{er} Mai 2024

Membres du conseil présents :

M. LEBERICHEL Philippe Mme FIOCRE Annie
Mme LAROUERE Florence M. TEDO Hervé

M. CHABASSEUR Xavier Mme THOMAS Stéphanie
Mme CHARBONNEL Stéphanie Mme VALLAT Marie-Claude

M. CORSI Franck

Membres du Conseil absents :

M. DUBOIS Frédéric procuration à FIOCRE Annie BOUCHEIX Philippe

Lieu de la séance pour cause d'indisponibilité de la salle de la mairie, la séance a lieu dans la petite salle polyvalente.

Début de séance à 18h30

Florence LAROUERE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

1/ Approbation du caractère d'urgence de la présente réunion du Conseil

Le délai de convocation a bien été respecté (supérieur à 1 jour pour le caractère d'urgence dans les communes de moins de 3500 habitants). Le caractère d'urgence est justifié par l'annonce de M. et Mme AUTRAN qui souhaitent une rupture anticipée des baux de location du restaurant et de l'appartement. Délibération adoptée à l'unanimité (9 votants + 1 procuration)

2/ Résiliation anticipée des baux liés au restaurant « Auberge des Palhàs ».

M. et Mme AUTRAN ont transmis par courrier leur demande de résiliation anticipée des baux de location du restaurant et de l'appartement. Ils s'engagent à payer le loyer de l'appartement jusqu'à échéance et à quitter les locaux le vendredi 10 mai 2024 après état des lieux. Cette décision inclut l'effacement de leur dette de 2500€ en échange de l'abandon de leur caution de 1000€. Le service de gestion comptable et la conseillère aux décideurs locaux ont validé cette procédure d'urgence. L'état des lieux devra être fait vendredi 10 mai matin (à programmer avec Stéphanie CHARBONNEL et Philippe LEBERICHEL). Il faudra vérifier l'état de marche du lave-vaisselle (problème d'évacuation ?).

Délibération adoptée à l'unanimité (9 votants + 1 procuration)

Fin de séance à 19h

Le secrétaire de séance, Florence LAROUERE Le Maire,
Philippe LEBERICHEL